## ART. PREMIER N° 2096

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE -  $(N^{\circ} 4042)$ 

Commission	
Gouvernement	

Tombé

# **AMENDEMENT**

Nº 2096

présenté par M. Le Fur

#### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Cette demande est formulée devant la personne de confiance qui ne peut profiter des dispositions entre vifs et testamentaires faites par la personne en sa faveur. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette procédure doit empêcher que la personne de confiance ait le moindre intérêt dans dette demande d'euthanasie ou de suicide assisté.